

-----  
Arrêté de circulation temporaire n° 5/2025  
Rue Thérèse Bernheim (VC 2)  
-----

En agglomération

Le maire de la commune de La Saussaye

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route, et notamment l'article R 411-8 ;

Vu l'intérêt général ;

Vu la demande formulée par M. Alexandre DUGARD, de l'entreprise Parcs et jardins de l'Oison à St Cyr la Campagne, en date du 14/01/2025, intervenant pour des travaux dans la propriété du 17, rue Thérèse Bernheim,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ; et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise,

Vu l'intérêt général ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** Dans le cadre des travaux réalisés par l'entreprise Parcs et jardins de l'Oison pour le compte de Mme DRANSART, un empiètement sur chaussée pourra être effectué au niveau du 17, rue Thérèse Bernheim, le mardi 21 janvier 2025, de 8h30 à 17h00.

**Article 2 :** Pendant cette période, la mise en place de la circulation sera faite par l'entreprise par un dévoiement piéton et un rétrécissement de la chaussée si nécessaire.

**Article 3 :** Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- interdiction de dépasser ;
- interdiction de stationner.

**Article 4 :** La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par l'entreprise Parcs et jardins de l'Oison, pendant la période des travaux,

**Article 5.** Aussitôt après l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravois, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances.

**Article 6.** Monsieur le maire de la commune de La Saussaye, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie du Neubourg, M. Alexandre DUGARD, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA SAUSSAYE, le 14 janvier 2025.

Le Maire,

Didier GUÉRINOT.

 